



BRÈVES ÉCONOMIQUES DE TUNISIE ET DE LIBYE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE TUNIS

N° 47 – Semaine du 21 au 25 novembre 2022

En bref

Tunisie :

- Signature lors du sommet de la francophonie d'un prêt de politique publique de 200 M EUR par la ministre de l'Europe et des affaires étrangères, Catherine Colonna et le ministre de l'économie et de la planification, Samir Saïed
- Hausse de 7% du prix des carburants
- Publication au JORT de la loi de finance rectificative 2022
- La Tunisie perd 10 places et se classe à la 91^{ème} place du « *Global Talent Competitiveness Index* » de l'INSEAD
- La Tunisie figure au 23^{ème} rang du « *Renewable Energy Country Attractiveness Index* » d'Ernst & Young (EY)
- Arrêt de l'activité de l'entreprise « Les céréales de Carthage » au cours des semaines à venir

LE CHIFFRE À RETENIR

200

Le montant du prêt accordé à la Tunisie par la France, en millions d'euros

Libye :

- La Libye classée en tête des pays africains producteurs de pétrole pour le mois d'octobre 2022
- La Libye et la Tunisie ont signé de multiples accords économiques, dans le secteur des transports et pour la protection de l'environnement
- Crown Airlines, une nouvelle compagnie aérienne voit le jour en Libye



Tunisie

- **Signature lors du sommet de la francophonie d'un prêt de politique publique de 200 M EUR par la ministre de l'Europe et des affaires étrangères, Catherine Colonna et le ministre de l'économie et de la planification, Samir Saïed**

L'Agence Française de Développement (AFD) a annoncé, en marge du 18^{ème} sommet de la Francophonie qui s'est tenu à Djerba les 19 et 20 novembre 2022, **la signature d'un prêt de politique publique de 200 M EUR**. Le décaissement de cette aide reste conditionné à l'adoption par le Conseil d'administration d'un programme avec le FMI et à la mise en œuvre de réformes structurelles définies en concertation avec l'AFD et les autres bailleurs internationaux dans le cadre d'une matrice conjointe. Cette aide s'inscrit dans la continuité des engagements pris à l'égard de la Tunisie par le Président de la République française Emmanuel Macron et complète l'accord triennal 2020-22, qui avait déjà fait l'objet de l'octroi d'un prêt de politique publique de 150 M EUR en octobre 2020.

- **Hausse de 7% du prix des carburants**

Le ministère des finances et celui de l'industrie de l'Industrie, des Mines et de l'Energie ont procédé à une augmentation du prix des carburants effective à compter du 24 novembre. En vertu d'un arrêté de la ministre de l'industrie, des mines et de l'énergie du 23 novembre 2022, le taux de l'ajustement mensuel maximum possible du prix de vente au public du carburant est passé de 5 à 7%. Les nouveaux prix des carburants sont : 2,525 TND pour l'essence sans plomb ; 2,855 TND pour l'essence sans plomb « premium » ; 2,205 TND pour le gasoil sans soufre ; 2,550 TND pour le gasoil sans soufre « premium » ; 1,985 TND pour le gasoil ordinaire.

- **Publication au JORT de la loi de finance rectificative 2022**

Le décret n° 69 de 2022 en date du 22 novembre 2022, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2022, a été publié, ce mercredi 23 novembre 2022, dans [le Journal Officiel de la République Tunisienne \(JORT\)](#). La loi de finance rectificative porte notamment sur les articles 5 à 8 de la loi de finance initiale 2022 fixant les prévisions de recettes et dépenses annuelles de l'Etat. **Désormais, la loi de finance rectificative prévoit des recettes de 41,13 Mds TND** (contre 38,62 Mds TND initialement), **et des dépenses de 50,91 Mds TND** (contre 47,17 Mds TND initialement). Sur l'année 2022, la loi de finance rectificative planifie **un déficit annuel de 9,78 Mds TND** tandis que la loi de finance initiale, établie avant la guerre russo-ukrainienne, prévoyait un déficit de 8,55 Mds TND.

- **La Tunisie perd 10 places et se classe à la 91^{ème} place du « Global Talent Competitiveness Index » de l'INSEAD**

D'après le [classement annuel](#) établi par l'Institut européen d'administration des affaires (INSEAD), la **Tunisie se place au 91^{ème} rang** (sur 133 pays étudiés) en matière d'attractivité auprès des jeunes talents. Alors que **la Tunisie figurait au 81^{ème} rang en 2021**, l'année 2022 est marquée par une forte dégradation de la notation du pays ramenée de 41,6 en 2021 à 34,6 en 2022. Au niveau de la région Afrique du Nord et Moyen-Orient, la Tunisie figure à l'avant dernière position, juste devant le Maroc (96^{ème}). Pour rappel, le « *Global Talent Competitiveness Index* » de l'INSEAD permet de comparer 133 pays concernant la manière dont les pays renforcent les compétences, attirent et retiennent les jeunes talents formés dans les universités.

- **La Tunisie figure au 23^{ème} rang du « Renewable Energy Country Attractiveness Index » d'Ernst & Young**
Selon le [rapport biennal](#) réalisé par EY, **la Tunisie**

se classe à la 23^{ème} place (sur 40 pays étudiés) en matière d'attractivité pour les investissements dans le secteur des énergies renouvelables (EnR). Par rapport à 2021, **la Tunisie a progressé de 32 places** essentiellement grâce au changement de méthodologie, que la nomenclature étant désormais indexée au PIB. En effet les EnR ne représentent que 3% du mix énergétique alors que celles-ci devaient atteindre 20% en 2020 d'après les objectifs fixés en 2015. Au niveau régional Afrique du Nord et Moyen-Orient, la Tunisie se classe au 4^e rang. Au niveau mondial, le Maroc domine le classement en raison de l'importance des EnR dans le PIB.

- **Arrêt de l'activité de l'entreprise « Les céréales de Carthage » au cours des semaines à venir**

La direction de l'usine « Les céréales de Carthage » spécialisée dans la production de l'huile et des résidus de soja a décidé l'arrêt de l'activité de l'entreprise au cours des semaines à venir en raison de la hausse des cours mondiaux des matières premières. Elle regrette également la décision du ministère du commerce et du développement des exportations dénonçant l'accord conclu entre les deux parties le 13 octobre 2022 et portant sur l'augmentation de 300 dinars du prix de la tonne d'aliments pour les volailles et de 200 dinars pour les ruminants à l'exception des vaches laitières. Il l'arrêt de l'activité de l'usine aura de graves répercussions sur le secteur avicole et l'élevage ainsi que sur les réserves du pays en huile végétale de soja, car l'usine produit quelques 400 000 t de résidus de soja dédiés à l'alimentation animale et 120 000 t d'huile, soit 66% des besoins du pays évalués à 180 000 t. La direction a demandé aux autorités compétentes d'intervenir pour permettre à l'entreprise de surmonter ces difficultés et assurer la poursuite de l'activité.

Libye

- **La Libye classée en tête des pays africains producteurs de pétrole pour le mois d'octobre 2022**

Dans le rapport mensuel sur le marché pétrolier publié par l'OPEP, la Libye a été classée en tête des pays africains producteurs de pétrole pour le mois d'octobre 2022 alors que sa production a enregistré une légère augmentation de 6000 barils par jour. **Le pays a eu une production mensuelle d'1,163 M de barils par jour (bpj)**, l'Angola 1,067 M bpj, l'Algérie avec 1,060 M bpj et le Nigeria 1,024 M bpj. Cette progression au sein du classement des pays producteurs de pétrole est principalement due à une baisse de l'offre de l'Angola liée à l'accord OPEP+ visant à réduire l'offre de 100 000 bpj en octobre.

- **La Libye et la Tunisie ont signé de multiples accords dans des domaines économiques, des transports et en faveur de la protection de l'environnement**

Mi-novembre, dans le cadre d'une visite ministérielle tunisienne à Tripoli, la Libye et la Tunisie ont signé de multiples accords économiques, commerciaux et dans le secteur des transports. Ces accords ont pour objectif : (i) la mise en place d'un groupe de travail conjoint qui réalisera une étude pour établir une zone économique commune dans la région de Ras Jedir, (ii) la libre circulation des marchandises, avec la levée de toutes les barrières afférentes, (iii) la formation d'un groupe de travail conjoint pour élaborer une stratégie commune en matière de sécurité alimentaire et pharmaceutique, (iv) la mise en application de l'accord de reconnaissance mutuelle des certificats de conformité et de qualité entre les deux pays, (v) la facilitation des procédures d'entrées des marchandises d'origine étrangère qui transitent par l'un des deux pays et (vi) la conclusion d'un accord de

jumelage entre le Conseil libyen de la concurrence et son homologue tunisien. Dans le domaine des transports, l'accord vise à permettre la révision et la facilitation des procédures bilatérales dans le domaine aérien. Enfin, un protocole d'accord a été signé en vue de promouvoir la coopération scientifique et technique en matière de météorologie et de protection du climat.

- **Crown Airlines, une nouvelle compagnie aérienne voit le jour en Libye**

L'atterrissage à Tripoli du premier avion de Crown Airlines a permis d'inaugurer officiellement le lancement de cette nouvelle compagnie aérienne privée. L'événement s'est tenu en présence du vice-ministre des Transports, ainsi que d'une délégation d'acteurs institutionnels et privés. La création de cette nouvelle compagnie ferait suite à un désaccord entre des actionnaires de la compagnie aérienne Libyan Wings. Crown Airlines est ainsi la 5^{ème} compagnie aérienne libyenne qui opère sur le territoire national et à l'international.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Responsable de la publication : Service économique de Tunisie et de Libye
Rédacteurs : Adil Rais, Hugo Mahut, Chloé Koskas

Pour s'abonner :

adil.rais@dgtresor.gouv.fr

Crédits photo :

©Chloé Stutzmann

Retrouvez les brèves sur notre site : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/TN>